

Conférence de Barcelone

Session 3 : Financement des Investissements liés aux SDV

Synthèse

Guy Fleuret , BEI

Face aux priorités du développement urbain (social, économique, environnemental, culturel...) **autour** de la Méditerranée, il est important d'explorer, des pistes qui optimisent et diversifient les modes de financement, permettant à la fois une «soutenabilité» et une stabilité financière des projets, et de mettre en place des dispositifs compensatoires qui permettent de surmonter :

- la faiblesse des ressources financières publiques (qu'elles soient d'Etat ou locales)
- une encore insuffisante attractivité des villes pour des investissements directs étrangers,
- des marges de manoeuvre financière limitées dans leur possibilité d'affectation à des investissements durables, du fait de l'étroitesse des assiettes fiscales actuelles et de l'importance, notamment, d'autres types de dépenses,
- Une insuffisante utilisation des fonds privés.

Je poserai au moins trois principes incontournables :

1. l'intégration de la planification et la gouvernance financière dans tous les schémas de développement stratégique des villes (AFD,BEI, INFRAMED, INTA);
2. on peut transférer des expériences mais il n'y a pas de modèle prescriptif unique (Solidere) ; l'essentiel c'est le partage d'expériences et de pratiques dans lequel le rôle des villes est central
3. la qualité des programmes et des projets dépend de la qualité de suivi.

Aussi, dans ce contexte de ressources rares, il semble important d'orienter les investissements vers :

- Des ressources propres de la collectivité qui doivent être optimisées en particulier avec une amélioration de la collecte des taxes locales
- Des **programmes** intégrateurs offrant une visibilité sur le long terme, et une souplesse dans la mise en œuvre tout au long de la durée de vie du programme avec des financements dédiés pour les **projets** stratégiques (transports, grandes infrastructures ...)
- Le tissu économique local notamment les PME.

Avec une plus grande variété d'instruments incluant :

- la stabilité du cadre juridique et réglementaire (foncier);
- la mobilisation ou l'adaptation des règlements d'urbanisme aux programmes intégrés;
- la mobilisation de la très large palette d'outils financiers qui existe: (garanties, long term loans with flexible grace period, equity, shareholding, co-financing, Framework loans, and local bank intermediation credit lines - BEI, AFD); **mais** ce qui compte c'est le travail d'ensembliser financier au service du projet c'est-à-dire au service des besoins économiques et sociaux exprimés par les élus et les populations;
- la mobilisation et l'optimisation des ressources publiques traditionnelles qui autorisent des prises de risque plus importantes par les acteurs financiers;
- un élargissement des instruments propres à l'Union Européenne aux pays de l'UpM (Jessica, Jeremie);
- une distribution des risques entre partenaires; un bon projet prévoit une distribution claire et explicite des responsabilités, y compris la connaissance des éléments de comptes et la transparence des flux notamment ceux des marchés publics;
- l'engagement du secteur privé (PPP, BOT, Solidere, INFRAMED);
- un accompagnement technique en amont – études préparatoires et pré-opérationnalité, dans l'évolution et l'adaptation du programme aux changements dans l'environnement, et dans l'analyse ex post des programmes.